

RENNES DU 26 AU 30 MARS 2018

Congrès national 

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
NATIONAL**

**RAPPORT
FINANCIER**

**JANVIER 2016
DÉCEMBRE 2017**

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

Pages syndicales de L'US n° 176 du 23 décembre 2017

 **snes**
fsu  Syndicat National
des Enseignements
de Second degré



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Ce rapport d'activité est un bilan rétrospectif des orientations et des actions menées par notre syndicat sur la période 2016-2017. Il est présenté par les membres Unité et Action du secrétariat national. Chaque syndiqué pourra donc en toute connaissance de cause exprimer, par son vote, son accord ou son désaccord avec la ligne de conduite adoptée par la direction nationale au cours des deux dernières années. Il est important que chacun des adhérents du SNES-FSU veille à s'exprimer. La période de consultation – qui se déroulera dans chaque établissement – sera définie par section académique. Les dates en seront publiées dans *L'US Mag* ainsi que dans les circulaires ou bulletins académiques.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

TEXTES GÉNÉRAUX

| | |
|---------------------------|----|
| • Contexte général | 4 |
| • Éducation | 10 |
| • Fonction publique | 16 |

ZOOMS

| | | | |
|--|----|--|----|
| • Formation des maîtres | 4 | • Contenus d'enseignement | 13 |
| • Laïcité | 5 | • Statuts, carrières, rémunérations, ORS | 13 |
| • Droits et libertés | 6 | • Les GRETA et la FCA | 14 |
| • Protection sociale, santé au travail | 7 | • Collège | 15 |
| • Psy-ÉN | 9 | • Communication | 15 |
| • Formation syndicale | 9 | • CPGE | 16 |
| • Salaires et pensions de retraite | 9 | • Hors de France | 17 |
| • AED | 10 | • Retraités | 18 |
| • Lycées et enseignements technologiques | 11 | • Action juridique | 19 |
| • CPE | 11 | • Action internationale | 19 |
| • Non-titulaires | 12 | • Mutations, affectations, remplacement | 20 |
| • Métier | 12 | • Politique scolaire | 20 |

RAPPORT FINANCIER

| | |
|---|----|
| • Le résultat et le bilan globaux | 21 |
| • Les comptes du siège national | 23 |

Rapport d'activité

Ce rapport d'activité concerne la période allant de mars 2016 à décembre 2017. Celle-ci a été caractérisée par la fin du quinquennat Hollande, la campagne électorale pour les élections présidentielle et législatives, et la mise en place d'un nouveau gouvernement suite à l'élection d'Emmanuel Macron et d'une majorité de députés « La République en marche ». La période a donc été riche en activité syndicale, l'Éducation nationale et la Fonction publique se retrouvant une nouvelle fois au cœur d'un grand nombre de débats et réformes. L'action du SNES-FSU, dans cette période, a consisté à rassembler la profession autour d'un projet de société plus solidaire, de la promotion des services publics et de la défense des personnels de l'Éducation nationale. Face à des politiques qui ont eu pour point commun, à des degrés divers, libéralisation et individualisation, nous avons construit les résistances avec les personnels : dans l'éducation en continuant à dénoncer les logiques d'autonomie des établissements mises en œuvre à travers la réforme du collège, en renforçant et formant notre réseau militant pour contrer les dérives néomanagériales, en promouvant la démocratisation scolaire au service d'une société plus juste.

Dans l'ensemble de la Fonction publique, nous avons porté notre exigence de revalorisation à laquelle les accords PPCR, arrachés au gouvernement précédent, ont donné un début de réponse ; au niveau interprofessionnel, nous avons mobilisé pour refuser la précarisation généralisée du monde du travail, défendre le modèle social français, et en particulier la Sécurité sociale et la retraite par répartition. Sur chacun de ces sujets, le souci de la construction des analyses et des actions avec les personnels a guidé toute notre activité. C'est cette capacité à convaincre les collègues, à organiser et fédérer les luttes, à intervenir médiatiquement pour les relayer, que le SNES-FSU devra encore développer dans les mois qui viennent, dans le contexte de la feuille de route libérale du nouveau gouvernement. Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, réforme du lycée et du bac, de la voie professionnelle et de l'apprentissage, suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat et d'ores et déjà diminution drastique du nombre de postes aux concours, pression sur les rémunérations de l'ensemble des fonctionnaires, réforme annoncée des retraites, les sujets ne manquent pas ! Le SNES-FSU est déterminé à organiser la mobilisation sur tous ces dossiers. ■



Frédérique Rolet



Xavier Marand



Valérie Sipahimalani



Benoît Teste





Christophe Barbillat

Formation des maîtres

Les ÉSPÉ ont maintenant quatre ans mais si aujourd'hui elles étaient menacées de disparition il n'est pas sûr qu'elles soient défendues par ceux qui y ont suivi les formations. Les formations disciplinaires sont en général appréciées mais celles qui relèvent du tronc commun sont souvent rejetées. L'année de stage est vécue difficilement tellement les tâches à effectuer sont multiples et chronophages. Difficile de combiner année de stage à mi-temps en établissement et obtention d'un master la même année. La durée du stage trop longue entraîne très souvent un rejet des formations jugées trop théoriques. La période a été marquée comme l'an passé par des contestations comme à Grenoble ou à Paris que le SNES-FSU a soutenues.

Les parcours adaptés ne le sont pas vraiment et des stagiaires qui ont déjà un master 2 vivent une partie de leur formation comme une perte de temps. Au CHSCT et au comité de suivi de l'ÉSPÉ le SNES-FSU dénonce ces situations et propose des améliorations. Les ÉSPÉ sont toujours marquées par des dysfonctionnements que les sections académiques s'emploient à combattre. Dans la plupart des ÉSPÉ, le SNES-FSU tient une permanence qui permet d'avoir un bon contact avec les stagiaires. Aux élections des représentants des usagers, les listes FSU sont majoritaires et plus du tiers des stagiaires se syndiquent à notre syndicat.

Le SNES-FSU a développé avec succès une liste de diffusion d'information sur les concours et les affectations auprès de tous les candidats. Il a poursuivi les distributions de tracts au moment des écrits de concours.



© DR

Contexte général



© DR

Le début de l'année 2016 a été marqué par le traumatisme provoqué par les attentats à Paris lors du mois de novembre précédent. La situation internationale et le terrorisme ont fait que ces questions prennent la première place dans les préoccupations des Français, avant même la question de l'emploi. Le gouvernement de M. Valls a largement instrumentalisé l'émotion créée par les attentats dans le cadre d'une opération politique visant à s'attirer les bonnes grâces des électeurs de centre droit. Non seulement l'état d'urgence fut prolongé mais, lors des vœux, le président de la République fit état de la perspective d'une constitutionnalisation de ce dernier.

L'accent mis sur ces sujets ne pouvait faire passer au second plan l'échec de la politique gouvernementale en

matière d'emploi et le début d'année ne fit que s'ouvrir sur le constat d'une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée, amenant le gouvernement à lancer un plan de formation des chômeurs, valoriser le compte personnel d'activité, insister sur le besoin de réformer le code du travail. L'orientation sur le sujet apparut clairement comme se situant dans la droite ligne de toutes les politiques stigmatisant le « coût » du travail, visant à faciliter les licenciements et affaiblir les garanties des salariés. Le travail d'explication des orientations du texte et les mobilisations initiés par une intersyndicale rassemblant la CGT, FO, Solidaires et la FSU permirent de gagner l'adhésion de l'opinion publique, majoritairement favorable à un retrait du texte de la loi Travail (dite El Khomri) et des mani-

festations importantes renouvelées chaque semaine. Les cortèges furent cependant émaillés la plupart du temps d'incidents provoqués par une minorité ce qui fut utilisé par le gouvernement pour tenter de discréditer le mouvement et notamment la CGT particulièrement visée, et détourner l'opinion du sujet, à savoir le projet de loi fortement contesté et sans majorité parlementaire. La contestation perdura et la manifestation nationale du 14 juin 2016 fut un succès ; une votation citoyenne lancée par l'intersyndicale interprofessionnelle a confirmé le rejet du projet. Cependant la stratégie de l'intersyndicale de répétition quasi hebdomadaire de journées d'action, l'insuffisance de la mise en valeur de propositions alternatives, n'ont pas permis d'inverser les choses et ont été parfois dures pour



Fabienne Bellin



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

les militants. Le SNES avec la FSU appela à participer à l'ensemble des actions mais l'implication des fonctionnaires resta assez faible d'autant que le SNES-FSU menait le combat sur d'autres fronts, concernant son champ de syndicalisation : la poursuite de la bataille contre la réforme du collège dans les établissements et les revendications sur les carrières afin d'améliorer le protocole PPCR. Le travail d'explication fut cependant poursuivi pour montrer en quoi l'inversion de la hiérarchie des normes pouvait trouver sa transposition dans la Fonction publique.

Attentat

Des préavis de grève furent déposés jusqu'au 5 juillet afin de permettre la participation aux actions, comme les manifestations des 23 et 28 juin. L'appel fut fait à reprendre la mobilisation à la rentrée (jour-



née du 15 septembre 2016).

Les nouveaux attentats commis pendant l'été (Nice, Saint-Étienne-du-Rouvray) donnèrent lieu à un déferlement de propos et d'écrits indignes, stigmatisant une partie de la population française, attisant les peurs. La droite et l'extrême droite ne furent

pas les seules et le Premier ministre joua largement sa partie en centrant son discours sur les thématiques de la sécurité et de l'autorité, reléguant au second plan la situation économique et sociale. Celle-ci restait cependant marquée par des écarts de revenus croissants et un chômage élevé. Les économistes de l'OFCE pointaient dans une note sur le bilan du quinquennat les effets des mesures d'austérité sur la croissance. Le coût des mesures en faveur des entreprises sans exigence de contreparties, les choix fiscaux, la contraction de la dépense publique n'ont fait qu'appauvrir les ménages sans garantir une future hausse de la croissance.

Le SNES-FSU n'a cessé dans ce contexte de dénoncer la surenchère politique sur les questions identitaires, ►►

Le SNES-FSU, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, pèse pour que les conditions d'affectation des stagiaires soient le plus équitables possible et a permis plusieurs améliorations notamment pour les rapprochements de conjoint. Le SNES-FSU s'est fortement investi auprès des stagiaires tous les étés pour les informer, les conseiller et les accompagner pour la révision de leur affectation dans le respect du barème. Toutes les sections académiques accueillent les stagiaires pour leur rentrée en ÉSPÉ.

Le SNES-FSU avait fait valoir la nécessité de créer des postes pour permettre un meilleur encadrement des élèves. Cette revendication a été partiellement entendue par les gouvernements précédents. 54 000 postes ont été créés sous le quinquennat Hollande. Néanmoins la crise de recrutement n'a pas été résolue dans plusieurs disciplines. De nombreux postes n'ont pas été pourvus sur plusieurs sessions. Nous n'avons pas cessé de faire valoir la nécessité de prérecrutements si bien que les gouvernements antérieurs comme le ministre actuel utilisent notre vocabulaire de prérecrutement comme solution à la crise, mais sans jamais créer une formule qui permette véritablement d'attirer des étudiants en nombre vers nos professions et de leur permettre de se préparer aux concours sereinement.

Laïcité

Depuis les attentats de 2015, la laïcité est redevenue un thème très présent dans le débat public. Le SNES-FSU a condamné tous les intégrismes mais aussi toute instrumentalisation de la laïcité, en particulier le rejet de certaines confessions au nom des « racines chrétiennes ». Il a défendu que les textes existants, à commencer par la loi de 1905 n'ont pas à être remis en cause et que leur respect total est encore un combat à mener. Ainsi, il a réaffirmé son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et a continué à défendre le rôle primordial de l'école publique, lieu où s'apprennent et se vivent les valeurs de laïcité, où se construit l'esprit critique à l'abri des pressions. Il dénonce toujours le financement par l'État de l'enseignement privé sous contrat et mène des actions contre les lobbies du privé qui font pression pour freiner le développement des établissements publics. Le SNES-FSU a veillé, particulièrement, à ce que la question de la neutralité de l'école ne soit pas assignée à la seule question de l'expression des options spirituelles mais que ne soient pas oubliées les intrusions d'intérêts privés, en particuliers économiques et entrepreneuriaux. Il a fait reculer les expérimentations de réseau de collèges privés-publics dans l'Ouest. Il travaille avec la FSU aux interventions les plus larges sur ces questions. Le SNES-FSU a organisé chaque année des stages de formation syndicale, participé à de nombreux débats et publié de nombreux articles et dossiers sur le sujet.



Droits et libertés

Le SNES-FSU a poursuivi son action en faveur d'une société plus juste et solidaire.

Il a publié un 8 pages pour la Journée mondiale pour les droits des femmes et a participé aux initiatives organisées à cette occasion. Il a agi en faveur de l'égalité femmes-hommes, poursuivi le combat pour l'égalité dans le métier (salaire, avancement, pension...). Il participe aux initiatives de la Marche mondiale des Femmes et contribue activement aux travaux du Groupe national d'information et d'éducation à la sexualité (GNIES). Il a soutenu avec la FSU la pétition européenne en faveur de l'IVG. Membre du comité égalité du CSEE, il a participé à des rencontres et programmes sur l'égalité avec des syndicats membres de l'Internationale de l'Éducation.

Le SNES-FSU a continué la lutte pour l'égalité des droits pour les personnes LGBT, par sa participation à l'Inter-LGBT et au Collectif Éducation contre les LGBT-phobies en milieu scolaire. Il se félicite que le changement d'état civil pour les personnes trans ait été facilité, démedicalisé et déjudiciarisé.

Le SNES-FSU a participé aux campagnes et manifestations unitaires de soutien aux migrants, pour l'accueil des jeunes Mineurs isolés étrangers (MIE), et leur prise en charge par l'ASE. Il continue de réclamer le respect du droit à l'éducation et à la protection pour ces jeunes.

Il a poursuivi la lutte contre toutes les formes d'exclusion, aux côtés de Droit au logement (DAL) pour la défense des mal-logés, des personnes en grande précarité, etc. Il a dénoncé les insuffisances de la loi ALUR, la réapparition de bidonvilles en France et l'absence d'une réelle politique de logement social, encore amplifiée par la baisse des APL et les mesures contre les HLM. Il a aussi participé à l'initiative d'ATD Quart Monde contre la pauvreté.

Il a condamné l'état d'urgence et les dérives sécuritaires de la loi antiterroriste à cause du danger qu'elle constitue pour le respect des libertés et la démocratie.

Le SNES-FSU a condamné la répression à l'encontre de militants syndicaux ou associatifs, en particulier les poursuites judiciaires et les condamnations des citoyens aidants solidaires qui ont porté secours à des migrants.

Le SNES-FSU continue sa lutte contre les idées d'extrême droite, dans l'intersyndicale « Tous unis contre l'extrême-droite », le collectif « Pour un avenir solidaire », le Collectif jeune et Collectif antiraciste, en partenariat avec des organisations syndicales et associatives (UNEF, SOS Racisme, la Ligue des Droits de l'Homme...). Il a défendu la nécessité de faire converger les diverses initiatives.

Il est engagé dans le Collectif pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens. Il fait partie du collectif pour la libération de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien détenu arbitrairement par

» d'alerter sur le besoin de l'investissement éducatif, d'un travail sur les alternatives économiques et sociales. Les débats menés à l'occasion du conflit sur la loi Travail permirent de relancer la discussion sur la construction européenne et les options de la « troïka », options qui ont influé sur la politique française comme sur celles d'autres pays européens. Les inégalités, le chômage ont favorisé la récupération par les partis d'extrême droite ; en Hongrie, aux Pays-Bas, en Allemagne comme en Autriche se



sont développés les discours xénophobes tandis que les USA virent à l'élection de Trump. De nombreux partis sociaux-démocrates ont ainsi payé leur soumission aux intérêts financiers.

Le gouvernement a privilégié une politique sécuritaire aux dépens de l'accueil des demandeurs d'asile et a laissé les réfugiés subsister dans des conditions indignes. Le débat sur la déchéance de nationalité n'a fait qu'accroître les divisions au sein

même de la majorité, marquer une rupture avec les principes de solidarité et d'ouverture pratiqués par la France.

Présidentielle

La campagne électorale fin 2016, début 2017 a donné lieu de ce fait au développement des idées d'extrême droite, un FN discourtant sur le refus des « élites », discours favorisé par les rivalités intestines et les affaires touchant la droite. La présidente du FN n'a pas hésité à s'en prendre directement aux fonctionnaires. Les services publics, la fis-

calité, la protection sociale n'ont pas fait l'objet de débats véritables, le seul prisme étant celui du coût.

À l'issue de la campagne, marquée par l'accès au deuxième tour du FN, par la difficulté à se rassembler des forces progressistes, Emmanuel Macron a été élu Président. Il n'a pas caché ses intentions de remodelage en profondeur du modèle social français : libéralisation du marché du travail, réformes des retraites, de l'UNEDIC, de la formation profes-

sionnelle, fiscalisation accrue de la protection sociale, réduction du nombre de fonctionnaires, rémunération au mérite et autonomie des établissements dans l'éducation, etc. La même logique libérale irrigue l'ensemble des mesures. Elles forment un ensemble cohérent et illustrent la volonté d'Emmanuel Macron d'affaiblir les protections collectives existantes. Très vite, le nouveau gouvernement s'est mis en mesure d'appliquer ce programme en débutant par le code du travail, revu afin d'accroître les attaques déjà amorcées par le gouvernement Hollande. Les premières annonces sur le projet de loi de finances 2018 ont confirmé la volonté de réduire la dépense publique en frappant la Fonction publique (prévision de 120 000 suppressions de postes sur le quinquennat, augmentation du temps de travail, gel de la valeur du point d'indice...). Les choix en matière de fiscalité ont clairement été dirigés en faveur de la frange la plus riche de la population (suppression de l'ISF remplacée par l'IFI, « flat tax »...) tandis qu'étaient diminués le montant des APL et les dotations aux collectivités territoriales, que les retraités étaient pénalisés par l'augmentation de la CSG, que les emplois aidés étaient supprimés sans alternative pour les personnes.

Dans ce contexte, le SNES-FSU avec sa féderation a essayé de



Camille Buquet



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

maintenir et d'assurer la coordination entre tous les fronts, participant à toutes les actions interprofessionnelles contre la loi Travail, mobilisant aux côtés des retraités (29 septembre 2016, 30 mars 2017...) comme des non-titulaires (15 octobre 2016, 8 novembre 2017), pour la défense des libertés contre les violences policières (19 mars 2017), poursuivant la campagne pour la revalorisation des fonctionnaires amorcée par le protocole PPCR sur lequel la FSU et ses syndicats ont pesé, cherchant pour contrer les attaques contre la FP à rassembler largement. Le cadre de la campagne pour la présidentielle a été utilisé pour diffuser les propositions du SNES-FSU pour les services publics, la protection sociale, la formation, dénoncer le programme du FN. Une interpellation des candidats a été faite, relayée dans une conférence de presse, afin de mettre dans le débat les questions de démocratisation du second degré notam-



ment l'extension de l'éducation prioritaire, les questions de reconnaissance du travail et de l'expertise des personnels, de leur rémunération et leurs conditions d'exercice.

Contre la réforme du collège

Dans cette période, le SNES-FSU a continué à mobiliser sur le collège : résistance pédagogique, grève proposée à l'inter-syndicale et effectuée le 8 septembre. L'impact médiatique fut beaucoup plus important que le nombre de grévistes et permit de mettre l'éclairage sur les réalités

de la réforme. Un Observatoire des effets de cette dernière fut mis en place, des consignes données sur le LSU. Parallèlement le SNES-FSU lança une consultation sur l'évaluation des enseignants, fournit de nombreux outils matériels sur les différents sujets, lança la discussion sur le lycée. Face au nouveau gouvernement, il a continué le travail sur le collège, tout en s'impliquant dans la mobilisation contre le projet de loi réformant l'accès au supérieur et dans les prémices de la réforme du lycée et du bac. Dans le cadre de l'interfédérale Éducation, il a alerté sur les conséquences du Plan Étudiant finalisé à l'automne 2017, accentué les contacts avec les organisations de jeunesse pour contrer la sélection et défendre le baccalauréat comme seul prérequis pour l'accès au supérieur.

Le syndicalisme dans ce contexte

La période a été marquée essentiellement par le conflit contre la loi ►►

Israël. Il participe à la campagne pour la suspension de l'accord Israël-UE.

Il a été présent dans les initiatives demandant la reconnaissance du 17 octobre 1961 comme crime d'État, l'ouverture totale des archives pour connaître la vérité, et dans les commémorations de l'enlèvement de Mehdi Ben Barka.

Le SNES-FSU a poursuivi sa politique de formation en organisant des stages Droits et Libertés, en lien avec la FSU et diverses organisations.

Protection sociale, santé au travail

Le SNES, avec la FSU, défend une protection sociale solidaire satisfaisant tous les besoins, sur la base des principes fondateurs de la sécurité sociale et d'une définition démocratique des prestations qui doivent être remboursées à 100 % par une politique publique



de santé. Il a participé à l'atelier 100 % Sécu du collectif « Convergence services publics ».

Le SNES-FSU a contesté la réduction à marche forcée des déficits et la poursuite des politiques d'exonérations sociales et fiscales. Il a notamment dénoncé le CICE et plus récemment le nouveau transfert de cotisations sociales (chômage et maladie) vers la CSG, ce dernier ouvrant la porte à une transformation radicale du système français de protection sociale. Le gouvernement organise une protection sociale à plusieurs vitesses par recentrage de certaines pres- ►►



» tations sur les ménages les plus démunis et transfert d'une part croissante de la couverture santé vers les assurances complémentaires. Le SNES-FSU s'y est opposé d'autant que le monde mutualiste, contraint par la réglementation financière européenne et concurrencé par les sociétés d'assurance privées, est de plus en plus engagé dans une logique de segmentation des populations en fonction des risques.

Avec la FSU, le SNES a porté l'exigence d'une couverture étendue, solidaire et mutualiste pour la seconde phase de référencement d'une complémentaire en santé et prévoyance dans l'Éducation nationale. Mais le ministère a imposé un cahier des charges qui organise le recul des solidarités et favorise la concurrence et les logiques assurantielles et commerciales. Le SNES-FSU a dénoncé le choix fait par le ministère de référencer, parallèlement à la MGEN, deux autres organismes dont une mutuelle adossée à une société d'assurance et disposant d'une filiale dans un paradis fiscal.

Avec la FSU, il s'est opposé au retour du jour de carence et a sans cesse rappelé que cette mesure injuste et inefficace n'a d'autre objectif que de faire des économies sur le dos des fonctionnaires malades. En matière de santé au travail, le SNES-FSU a continué de porter l'exigence d'une médecine de prévention digne de ce nom. Avec la FSU, il a œuvré pour que les accidents de service et de trajet des fonctionnaires soient enfin reconnus par la loi, pour le renforcement des droits à la formation pour reclassement pour inaptitude et pour l'amélioration du fonctionnement des instances médicales.

Le SNES-FSU a continué de soutenir le développement de l'activité militante en CHSCT. Des stages nationaux ont renforcé le réseau militant qui permet de porter les questions de conditions de travail en CHSCTM. Le SNES-FSU est intervenu en CHSCTM, grâce à des enquêtes menées auprès des personnels et des avis adoptés en CHSCTM, pour l'amélioration des conditions de correction au baccalauréat des professeurs de français et de philosophie. Cette intervention est complémentaire des actions collectives menées dans les académies. Une brochure CHSCT destinée à tous les personnels a été réalisée, et le SNES-FSU intervient régulièrement pour que l'activité des CHSCT, à tous les niveaux, ne soit pas entravée.

Parallèlement, la permanence santé du SNES-FSU a réalisé un mémo santé accessible en ligne aux permanenciers des S2 et S3, et a mis en place une liste de diffusion et d'échanges pour une meilleure circulation de l'information sur les droits des personnels en santé. Celle-ci doit permettre de renforcer l'action que les représentants du SNES-FSU mènent constamment en commission de réforme, pour faire notamment reconnaître l'imputabilité au service d'accident ou d'atteintes à la santé.

» Travail, conflit qui a cristallisé toute une série de mécontentements et fait émerger différents conflits sociaux liés aux questions de rémunération et conditions de travail. Le gouvernement Valls a cherché à diviser, éteindre le feu dans certains secteurs quitte à quelques concessions mais est demeuré intransigeant sur la loi El Khomri. En dépit du désaveu de l'opinion, de la majorité des OS (en plus de la CGT, FO, Solidaires et la FSU, la CGC a rejoint la contestation), sans majorité parlementaire, le gouvernement usa du 49.3. La baisse de la CGT à diverses élections (SNCF - 1,31 % ; La Poste - 6,3 %) a affaibli cette dernière et le gouvernement Valls a cherché à l'isoler. La dernière mesure de la représentativité au terme d'un cycle d'élections a vu la CFDT devancer la CGT comme première confédération dans le privé. L'intersyndicale a eu des difficultés à trouver des modalités de poursuite de l'action après les nombreuses journées du printemps 2016. La stratégie consistant à lancer



© DR

des mots d'ordre de journées d'action interprofessionnelle sans travailler suffisamment les alternatives ni chercher à rassembler a montré ses limites. La Fonction publique est restée peu représentée dans le conflit loi Travail, même si la solidarité était réelle. De nombreux salariés ont renvoyé la conduite de l'action aux militants et le syndicalisme de délégation tend à augmenter. De nombreux facteurs explicatifs peuvent être avancés : l'état de division du syndicalisme français, le manque de débouchés politiques, le brouillage des repères sur beaucoup de sujets, l'incapacité des OS à constituer avec d'autres une force apte à divul-

guer des alternatives crédibles au modèle libéral dominant...

Rassembler

Dans la Fonction publique, l'état de la représentativité oblige les fédérations à entretenir plus de rapports et l'initiative prise par la FSU de réunir tout le monde a permis récemment, le 10 octobre 2017, une grève et des manifestations importantes. Mais au-delà de ce qui fait le dénominateur commun comme le refus du gel du point d'indice, les divergences sur les modalités d'action et le rôle des syndicats existent aussi. Le SNES-FSU a partagé avec sa fédération la volonté d'essayer de rassembler pour



© Thierry Nectoux



Sandrine Charrier



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

construire le rapport de forces nécessaire, en n'opposant pas luttes sectorielles et interprofessionnelles, les unes devant nourrir les autres. Sur tous les sujets, le SNES-FSU a cherché à réunir les forces dans le cadre de différentes intersyndicales (collège,

plan Étudiants, Fonction publique...), en accompagnant cela d'informations et campagnes de nature à mettre les personnels dans l'action. Ce travail se poursuit actuellement sur la question du lycée où le SNES-FSU entend informer et mobiliser (lettre aux

parents, tract, pétition bac, etc.).

Il doit être corrélé à une large campagne de syndicalisation, afin de faire voter pour la FSU et ses syndicats en décembre 2018 et donner tout son poids à notre syndicalisme de transformation sociale. ●

Des CO-Psy/DCIO aux Psy-ÉN

Grâce à la détermination du SNES-FSU, face aux manœuvres dilatoires d'autres organisations syndicales, le décret portant création du corps des Psy-ÉN a été publié le 1^{er} février 2017. Ceci a permis l'organisation du premier concours de recrutement, rendant tangible dès le 1^{er} septembre 2017 l'existence de ce nouveau corps. La vigilance du SNES-FSU a débouché également sur la publication d'une circulaire nationale de missions. Malgré nos demandes réitérées, ceci n'avait pas été possible depuis 1991, exposant ainsi les collègues à des missions à géométrie variable selon les académies.

Cette création est une victoire. D'une part, elle consacre la liaison entre l'orientation et le développement psychologique et social des adolescents, revendication portée par la catégorie depuis longtemps ; d'autre part, elle protège un peu mieux les CIO et les Psy-ÉN des tentatives de régionalisation et d'absorption par le SPRO, d'un corps fortement ancré désormais dans l'EN. Nul doute que dans le contexte actuel, les Régions et le gouvernement ne cherchent à remettre en cause ces acquis et cette avancée est un solide point d'appui. Pour autant la manière dont le nouveau corps se met en place n'est pas totalement satisfaisante. Même si nous avons obtenu l'alignement des Psy-ÉN EDO sur les autres corps du second degré (accès à la hors-classe pour tous, accès à la classe exceptionnelle de manière prioritaire dans un premier temps pour les DCIO, NBI de 20 points pour tous les DCIO), un certain nombre d'engagements n'ont pas été tenus : les taux de promotion à la hors-classe qui permettaient le rattrapage de l'injustice subie par les ex-CO-Psy, l'alignement de l'indemnité de fonction entre les deux spécialités (écart de 1 à 3 en défaveur du second degré), l'absence de revalorisation de l'ICA des DCIO. Tous ces points avaient pourtant reçu un avis favorable au CTM du 22 mars 2017. C'est un revirement de ce gouvernement qui atténue la portée de nos acquis.

Le SNES-FSU a continué à intervenir auprès du MEN pour obtenir des engagements sur un échéancier d'alignement des régimes indemnitaires, sur la revalorisation des directeurs de CIO. Par ailleurs, nous avons obtenu la tenue d'un groupe de suivi pour la formation des stagiaires et demandons un GT pour la chaîne hiérarchique et l'évaluation.

Le collectif national a également été associé aux discussions sur divers dossiers pédagogiques dont le plan Étudiant. Il a pu dénoncer le déni de professionnalité des Psy-ÉN sur ce dossier et l'organisation d'une sélection déguisée sous couvert d'individualisation des profils. Il a appelé les collègues à privilégier les actions déjà prévues et à refuser le positionnement des services civiques sur les questions d'orientation.

Le collectif national travaille depuis longtemps avec les Psy-ÉN du premier degré et des réunions communes ont été organisées dans les académies depuis 2016. Cette collaboration a permis l'organisation en commun d'une journée en novembre 2017 sur le thème « Quelle psychologie à l'École ? », qui a réuni plus de 150 collègues, et de contribuer fortement à l'organisation des colloques PSY FSU qui ont lieu depuis cinq ans sur des thèmes intéressant les psychologues des différents syndicats de la FSU.

La création du nouveau corps a conduit le ministère à organiser des élections professionnelles pour désigner les représentants des personnels dans l'ensemble des CAP. Le SNES-FSU, avec le SNUipp-FSU, a pris toute sa part dans la campagne électorale. Il a déposé des listes complètes dans toutes les académies comme au niveau national. La mobilisation des militants à tous les niveaux de l'organisation a conduit à une large victoire de nos listes : 5 sièges sur 7 à la CAPN et 79 des 120 sièges aux CAPA.

Formation syndicale

Environ 80 stages nationaux se seront tenus, et le nombre de stages locaux continue à progresser. Conformément aux orientations du précédent congrès, outre les formations destinées à mieux armer les militants sur les questions de carrières, de métier, de Fonction publique, de connaissance du système éducatif et de compréhension du paysage syndical et politique, la politique de formation s'est efforcée, en lien avec l'Observatoire des pratiques syndicales, de mettre l'accent sur l'aide au développement de la vie syndicale, et notamment aux niveaux des S2 et des S1, ainsi qu'à la syndicalisation, avec le recours à des séquences de mise en pratique. Des outils, trop peu utilisés, ont été créés et mis à disposition pour mieux faire connaître le syndicat aux nouvelles et nouveaux adhérents. La mise en place de formations destinées à aider les collègues dans leurs pratiques professionnelles demeure en l'état au stade de projet. La communication de notre offre de formation est systématisée, et numérisée (lettres électroniques bimestrielles, courriels de relance hebdomadaires, compte Facebook et Twitter). Le collectif national de la formation syndicale existe via une liste de diffusion et un stage national annuel, mais son fonctionnement n'est pas satisfaisant et insuffisamment coordonné avec l'Observatoire. Le secteur, via le Centre de formation de la FSU, prend toute sa place dans la définition d'une politique de formation fédérale, et participe à sa réalisation concrète.

Salaires et pensions de retraite

Sur les deux dernières années, le SNES-FSU a poursuivi le service rendu aux adhérents et aux personnels : permanences téléphoniques, réponses aux »





Odile Cordelier

Éducation

» mails, publications annuelles du 16 pages *Le point sur les salaires*, mises à jour des parties « Rémunérations » des mémos catégoriels, etc.

Concernant les rémunérations, le SNES-FSU s'est saisi de toutes les études disponibles, nationales comme internationales, pour faire connaître le déclasserement de nos professions. Il a porté tout au long des négociations PPCR ses revendications pour la revalorisation des carrières et il est intervenu pour améliorer les textes d'application. Les gains moyens par personne et par an ont été calculés.

Avec la FSU, le SNES-FSU a interpellé les pouvoirs publics sur la situation des fonctionnaires par rapport à leurs droits à la retraite. Il a pointé la dégradation du système actuel par les réformes successives et a mis en avant les questions des inégalités femmes/hommes (question aggravée par la restriction des droits familiaux) et des polypensionnés.

AED

Le SNES-FSU a continué sa politique volontariste en matière de revendication de créations de postes d'AED et d'AESH, et de syndicalisation de ces personnels. Malgré la décision gouvernementale au sujet



des CUI, le besoin en personnel de vie scolaire et d'accompagnement d'élèves handicapés demeure permanent voire augmente. Or, la précarisation de ces personnels, comme souligné lors de la journée contre la précarité organisée par la FSU en novembre dernier, journée à laquelle le SNES-FSU a participé et a porté la voix de ces catégories du secondaire, tend à les enfermer dans un face-à-face avec les chefs d'établissement qui conduit à les isoler et les priver de leurs



Jean-Michel Blanquer a pris en mai 2017 le relais de N. Vallaud-Belkacem à la tête du ministère de l'Éducation nationale. Mais les services tournaient au ralenti depuis six mois déjà, avec le départ en campagne présidentielle de la majeure partie de l'équipe ministérielle. La Refondation de l'école de la République (loi du 8 juillet 2013) vivait un tournant.

Années de la refondation : un bilan éducatif maigre

Les 2 et 3 mai 2016, les Journées de la refondation sont l'occasion d'une démonstration d'autosatisfaction gouvernementale : président de la République, Premier ministre, ministres et anciens ministres viennent au chevet de l'école se féliciter des mesures prises. Les conditions d'étude des élèves, en pleine hausse démographique, ne se

sont pourtant guère améliorées. Quant aux conditions de travail des personnels, elles se sont détériorées suite notamment à une inflation de réunions et une avalanche de prescriptions administratives et pédagogiques. Le SNES-FSU se fera remarquer ces jours-là par son « comité d'accueil » revendicatif à l'entrée de l'événement.

Reprenons les grands points de la loi de Refondation.

Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) peinent à trouver leur rythme de

croisière : le SNES-FSU a accompagné au printemps 2017 les mouvements de stagiaires estimant être surchargés de travail inutile. Le calibrage des formations est en décalage avec le parcours du plus grand nombre des stagiaires, qui n'est pas passé par la filière MEEF.

La stratégie numérique « faire entrer l'école dans l'ère du numérique » a vu la mise en place au ministère d'une direction du numérique éducatif. Le SNES-FSU a contesté la politique opaque menée en direction des grands





Serge Deneuvélise



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

constructeurs et éditeurs mondiaux (les GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Son action avec la CGT Educ'action (production d'une brochure d'information, lettre à Direction des affaires juridique du ministère et à la CNIL) a permis quelques avancées en matière de transparence.

Référentiel

La lutte contre le décrochage scolaire s'est traduite par la mise en place d'un référentiel d'activités et de compétences pour les personnels de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire. Avec le SNUEP et la FSU, le SNES a pris toute sa part dans les travaux d'élabora-



tion de ce référentiel, des obligations réglementaires de service, de la certification et des indemnités afférentes. Il faut maintenant gagner la titularisation des personnels contractuels. Dans le même temps a été créée la Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI), succédant au

2CA-SH et au CAPA-SH. Le CAPPEI constitue un progrès pour le second degré mais une dégradation pour le premier degré. Avec les syndicats de la FSU (SNUipp, SNUEP, SNEP), le SNES a agi dans l'unité pour améliorer le projet proposé par le ministère. La rénovation des programmes scolaires sous la houlette du ►►

Lycées et enseignements technologiques

Alors que les débats se sont concentrés sur la réforme du collège, les discussions sur le lycée se sont d'abord focalisées sur le bilan de la réforme du lycée avec des groupes de travail ministériels lancés en novembre 2015. Le SNES-FSU a travaillé à dresser un contre-bilan propre à poser une alternative à l'immobilisme choisi par le ministère de l'Éducation nationale. Dans cette optique, il s'est agi de renforcer la réflexion commune avec les secteurs contenus, métier et enseignements technologiques. Le colloque « Un lycée pour toutes et tous » du 29 mars 2017 est le témoignage de ce travail commun et la réaffirmation de notre projet éducatif. En parallèle, le SNES-FSU a continué de contester la sortie des lycées de l'éducation prioritaire et a lancé une campagne sur l'indemnisation des examens organisés localement, en lien avec les problématiques du collège.

Depuis le printemps dernier, une réflexion sur le baccalauréat a été lancée, à la fois dans le cadre des GT lycées mais aussi de façon plus large lors de séminaires, de stages et dans les instances, pour à la fois réaffirmer l'unicité du second degré mais aussi travailler la liaison second degré-enseignement supérieur. Dans cette ligne, le SNES-FSU a participé aux réunions organisées par le ministère de l'Enseignement supérieur sur l'orientation post-bac des bacheliers. Il travaille depuis lors à préciser des propositions sur le baccalauréat et le lycée dans un contexte où le gouvernement imprime son calendrier et des objectifs aux antipodes d'un projet de démocratisation du système éducatif.

Le SNES-FSU développe un travail de fond sur les diplômes professionnels, en particulier les BTS, en commissions professionnelles consultatives. Les représentants de notre syndicat y sont, avec ceux du SNUEP-FSU, très actifs. Ils ont, par exemple, réussi à s'opposer au regroupement en un seul diplôme de l'ensemble des BTS du secteur de la mécanique. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à imposer que ces formations reposent sur des activités conséquentes de mise en œuvre, trop souvent remplacées par des outils de virtualisation, éloignant les formations des réelles activités des métiers. Les possibilités d'intervention du SNES-FSU risquent d'être réduites après la réforme prévue des CPC. Nous nous y opposerons.

droits. La défense de ces personnels est un axe d'intervention important.

Au cours de ce mandat, le SNES-FSU a gagné une meilleure prise en charge des étudiants-surveillants, auxquels le crédit formation est désormais systématiquement attribué et qui bénéficient de l'intégralité de leurs journées d'examen sans condition de récupération. Ces avancées renforcent les mandats pris lors du dernier congrès du SNES-FSU, et impulsent une dynamique qui va dans le sens de nos revendications pour la catégorie.

La tenue de stages, nationaux, académiques et départementaux, ainsi que la multiplication des heures d'informations syndicales prenant en compte AED et AESH, ont permis de progresser sur les questions de protection sociale et juridique. Le SNES-FSU a obtenu l'élargissement des compétences des Commissions consultatives paritaires. Désormais, elles statuent non seulement sur les litiges face à l'employeur, mais elles peuvent être saisies par les représentants du personnel pour toutes les questions individuelles des collègues représentés.

CPE

À l'occasion de l'actualisation de la circulaire de missions parue en août 2015 (comme en 2013 avec référentiel de compétences), le SNES-FSU a pesé pour donner sens à l'action éducative des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales et poser les questions de conditions de travail. La reconnaissance professionnelle a marqué des points. Cette même détermination a permis, lors des discussions sur l'évaluation, de limiter la part trop importante laissée initialement au chef d'établissement et de centrer l'évaluation sur le cœur des missions. Ces deux dernières années, le SNES-FSU a porté une lecture offensive de la circulaire de 2015, a bataillé pour que soit intégrée dans les pratiques, à tous les niveaux de l'institution, la dynamique des avancées de celle-ci : une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel, un CPE concepteur de son activité. Il a mené campagne et multiplié les audiences ministérielles (DGRH, DGESCO, Inspection générale) afin d'y marteler mandats et revendications.

Le SNES-FSU a tenu la profession informée, l'invitant à prendre part pleinement au débat démocratique sur le sens du métier et ses évolutions : rencontres nationales, stages syndicaux, publications, mails aux adhérents et aux personnels. Le secteur CPE a porté une attention particulière à la défense des personnels en lien étroit avec les S3, à la participation des CPE aux différents secteurs et instances du SNES-FSU, et au déploiement de l'activité syndicale dans les académies. À ce titre, nous notons depuis 2015 une fréquentation en hausse des stages nationaux et académiques ainsi qu'une augmentation significative de la syndicalisation des CPE.



Claire Guéville

Non-titulaires

De 2015 à 2017, le secteur non-titulaires a continué sa lutte sur tous les fronts pour dénoncer et combattre une précarité qui perdure. À chaque session de concours réservé, nous avons suivi les admissibles, admis et postes offerts, et n'avons cessé, lors des bilans à la DGRH, de pointer les insuffisances de la loi « Sauvadet » et d'exiger un véritable plan de titularisation. Nous avons élaboré et déposé des amendements pour l'écriture du décret 2016-1171 sur la gestion des contractuels de l'Éducation nationale et des arrêtés conjoints, et obtenu l'abrogation de la vacation, le droit à la formation et au reclassement pour les CDI, l'évolution de la rémunération avec ancienneté, la suppression de la période d'essai en cas de renouvellement, une extension des compétences des CCP. La section nationale a transmis aux sections académiques un argumentaire détaillé afin de leur permettre d'intervenir dans les négociations en GT pour l'application des textes.

Le secteur a animé deux stages nationaux annuels à destination des élus non titulaires dans les CCP et responsables académiques, et participé aux stages académiques pour coordonner l'action syndicale. Avec la FSU, dans les journées nationales contre la précarité, les interventions des membres du secteur ont permis de porter à la connaissance des ministères les interprétations locales erronées.

Parallèlement, nous continuons à introduire des recours administratifs sur des dossiers individuels chaque fois que nécessaire pour faire évoluer la jurisprudence en faveur des non-titulaires.

Métier

Le SNES-FSU s'est attaché à la pérennisation et constitution de nouveaux collectifs métier chez les enseignants, les Psy-ÉN, les CPE. Il continue de travailler sur les modes de fonctionnement possible de ces groupes de travail sur le travail.

Les préoccupations de ces collectifs métiers irriguent désormais de manière plus importante les perspectives et les revendications syndicales : CHSCT, rendez-vous de carrière, apport lors des stages contenus (pratiques pédagogiques, liberté pédagogique, numérique), les stages nationaux par corps de métier (Psy-ÉN, CPE) ou disciplines spécifiques (profs-docs).

On constate par ailleurs que les participants à ces collectifs s'engagent à des niveaux divers dans une activité militante. Cette entrée par les problématiques métier se confirme bien comme une porte d'accès possible vers le militantisme. C'est bien cette fonction sociale du collectif – c'est-à-dire les ressources collectives nécessaires pour peser sur les prescriptions et l'organisation du travail – que le groupe national métier s'emploie à développer.

Par ailleurs, par le biais de ces collectifs, le SNES-FSU continue à repérer et collecter les dilemmes de

» Conseil supérieur des programmes n'a pas rempli ses objectifs en termes de dialogue et d'indépendance, à la fois du fait de l'urgence à produire en un an de nouveaux programmes pour l'ensemble de la scolarité obligatoire et des jeux de pouvoir entre les différents lobbys (associations, think tanks, etc.) et au sein du ministère (Direction générale de l'enseignement scolaire/inspection générale). Le SNES-FSU a obtenu quelques améliorations des textes, mais des programmes dans l'ensemble contestés par les personnels se sont mis en place avec la réforme du collège à la rentrée 2016, accompagnés des parcours et EPI. Le SNES-FSU avait dénoncé, au-delà de la charge de travail pour une mise en place conjointe la même année sur les quatre niveaux du collège, les incohérences de contenus entre les programmes, les parcours et les EPI. Il a appelé à résister aux injonctions hiérarchiques, à ne pas se laisser imposer de dispositifs usines à gaz, et à label-



© DR

liser EPI et AP les dispositifs et pratiques déjà en place dans l'établissement. Il a mené campagne pour réaffirmer avec force le principe de la liberté pédagogique des personnels. Il est aussi intervenu sur le contenu et les modalités de mise en place du Livret scolaire unique (LSU) dont les modalités ne sont toujours pas satisfaisantes en termes de charge de travail des personnels et de communication à destination des élèves et de leurs familles et ont conduit bien souvent à un dévoiement de l'évaluation.

Des tensions

Au final, pour le second degré, le bilan du volet

éducatif de la refondation est maigre. Avec ses références constantes à la bienveillance et comme corollaire une défiance envers les personnels enseignants et de vie scolaire, le gouvernement s'est coupé des personnels de terrain. Les conflits entre les équipes et les chefs d'établissement se sont multipliés. La qualité déplorables des formations dispensées par les inspections pédagogiques lors de la réforme du collège a généré une opposition durable. Le SNES-FSU est intervenu dans les instances nationales (Comité technique ministériel, Conseil supérieur de l'éducation, audiences diverses) pour dénoncer un management délétère et appeler à d'autres méthodes de travail et de mise en œuvre des réformes.

L'action syndicale unitaire (SNALC-FGAF, FO, CGT Educ'action, Sud éducation, etc.) s'est délitée progressivement avec le départ du SNALC en mai 2016, puis la divergence d'appréciation du PPCR, mettant définitivement à mal l'inter-



© DR



Jean-Michel Harvier



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

syndicale du second degré. Le SNES a alors donné le mot d'ordre de résistance pédagogique, qui a permis de fédérer diverses actions (publications, tracts, stages, mobilisations diverses). Le lycée a été l'angle mort de la plupart des débats éducatifs, le ministère de l'Éducation nationale se repliant sur une scolarité obligatoire limitée au collège. L'entrée au lycée des générations nombreuses des années 2000, très mal anticipée dans les académies, associée à des mesures de quasi-sup-

pression du redoublement, a considérablement dégradé la situation des établissements : classes aux effectifs très chargés, affectations d'élèves ne respectant pas leurs projets d'orientation, en particulier en série STMG. La concertation bilan des organisations syndicales avec le ministère au printemps 2016 n'a permis que de constater les désaccords de la communauté éducative sur les effets de la réforme « Chatel » de 2010 et sur la conduite à mener. Le SNES-FSU

y a porté son analyse. Elle a permis l'obtention d'un allègement des programmes de SES en Seconde. La campagne menée sur la popularisation des mandats du congrès de Grenoble a été notamment marquée le 29 mars 2017 par le colloque « un lycée pour toutes et tous ». Le SNES-FSU a soutenu le mouvement des lycées exclus de l'éducation prioritaire entamé à l'automne 2016. Il a obtenu une prolongation de certaines mesures de la clause de sauvegarde et le fléchage de »

métier tels qu'ils apparaissent dans les échanges entre pairs (systématiquement enregistrés), afin d'avoir une connaissance plus fine des nœuds de métier et les controverses qui y sont éventuellement liés.

Dans le contexte des nouvelles modalités d'évaluation des personnels, l'approche du réel de nos métiers est un atout, dans la confrontation avec les inspecteurs. En effet, le SNES-FSU, en s'appuyant sur ces paroles du terrain, a décidé de demandes d'audiences avec les IPR, dans toutes les académies, afin de débattre avec la hiérarchie des critères de qualité du travail et de faire-valoir la capacité d'expertise des professionnels.

Statuts, carrières, rémunérations, ORS

Suivi de la gestion des personnels en CAP : avancements, promotions, listes d'aptitude, notation... Par les publications nationales périodiques, le site Internet national, les stages de formation des élus... l'information régulière la plus large des personnels ainsi que leur défense dans les CAP ont été assurées : organisation des CAPN, coordination de l'action des élus dans les CAPA, information préalable des personnels, communication individuelle des résultats... Les nombreuses interventions auprès du ministère ont porté tant sur le contenu des notes de service, afin de les faire évoluer dans un sens favorable à tous, que sur les modalités concrètes de gestion et d'action en CAP.

La conclusion du dossier des ORS

Le combat pour que s'impose partout et se généralise l'application des textes statutaires dans le sens le »

Contenus d'enseignement

Le secteur Contenus du SNES-FSU organise son activité autour de trois axes principaux : faire réussir tous les élèves, poursuivre la démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, améliorer la qualité de l'enseignement notamment par la diffusion de résultats des travaux de recherche.

À partir de la réflexion qu'il mène sur les programmes et les pratiques avec les collègues, des chercheurs, des formateurs, des associations, etc., complétée par des enquêtes disciplinaires auprès de syndiqués et non-syndiqués et les échanges lors des animations de stages, le SNES-FSU a poursuivi son travail de réflexion et d'analyse des programmes de cycle au collège. Il a élaboré un premier bilan de leur mise en œuvre et fait des propositions (publication spécifique).

Il a poursuivi son travail de réflexion sur la question de l'évaluation des élèves en classe, au DNB et au baccalauréat, qui s'est concrétisé en un colloque national le 19 décembre 2017. Le secteur Contenus a continué ses journées de réflexion disciplinaires et participé à des initiatives plus larges, comme des stages nationaux ou académiques : évaluation des élèves ; interdisciplinarité ; langues régionales ; numérique ; pratiques de classe ; stages en lien avec les secteurs collège, lycée, enseignements technologiques, politique scolaire, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU et le SNETAP-FSU. Il a participé au chantier de l'Institut de la FSU sur les disciplines et a contribué à la publication d'un numéro de *Regards croisés*.

Il a poursuivi son travail avec les secteurs collège, lycée, enseignements technologiques, Psy-ÉN, international, juridique, groupe métier « CNAM »...

Les rencontres avec les associations de spécialistes, certains mouvements pédagogiques, l'organisation et la participation à différents colloques et rencontres (Rendez-vous de l'Histoire de Blois, colloque langues vivantes avec l'APLV...), son travail sur la culture commune, rendent le SNES-FSU incontournable sur toutes les questions de contenus, de programmes et de choix éducatifs.

À l'issue des discussions sur les groupes métiers au ministère, le gouvernement Hollande a décidé, sous la pression du SNES-FSU, de rediscuter des missions des professeurs documentalistes. Le SNES-FSU a pris toute sa part dans ces discussions. Il a défendu et obtenu que la conception d'un métier basé sur le triptyque (enseignement, organisation des ressources documentaires, acteur de l'ouverture de l'établissement) soit inscrite dans la nouvelle circulaire de mission. Le SNES-FSU a obtenu que soit réaffirmé le bon décompte des heures d'enseignement dans le service des professeurs documentalistes. Il intervient au niveau national comme au niveau académique afin que celui-ci soit correctement mis en application.





Anne-Sophie Legrand

» plus favorable à la profession a été globalement gagné. Les problèmes d'application des ORS en CPGE ont été résolus.

Le dossier des carrières (PPCR)

Dans le cadre du cycle des discussions PPCR et de leurs déclinaisons dans le second degré (2015-2017), le SNES-FSU a obtenu une revalorisation et une amélioration globale de l'ensemble de la carrière : parcours plus rapide des échelons, accès à la hors-classe pour tous, création d'un nouveau débouché de carrière (la classe exceptionnelle). La déconnexion entre évaluation et déroulement de la carrière est quasi réalisée à travers la mise en place des « rendez-vous de carrière ». Le SNES-FSU a obtenu l'abandon, par le ministère, de l'obligation de produire un écrit préalablement au « rendez-vous de carrière ». Cela contribue à réduire la pression sur les personnels de cette nouvelle modalité d'évaluation.

L'information la plus large des collègues a été menée par de nombreuses publications et la refonte de la partie carrière du site : nouvelles carrières, avancement d'échelon, rendez-vous de carrière, hors-classe, classe exceptionnelle...

Les GRETA et la FCA

La réforme des GRETA, ou plutôt leur réintégration à l'Éducation nationale, a été un des premiers chantiers de la précédente présidence. Il convenait de redonner une cohérence nationale à la mission de service public de la formation continue des adultes, de réorganiser les groupements, de préciser les missions des personnels et de définir des régimes de traitement et d'indemnités rénovés et cohérents.

Le SNES-FSU, qui avait été moteur dans l'intersyndicale pour le maintien des GRETA dans l'éducation nationale, est intervenu dans un cadre fédéral, à la fois au niveau du groupe de travail ministériel (GT15), qu'au niveau du comité national de suivi de la réforme (CNS). De par leur expérience et leur expertise, les représentants du SNES-FSU ont réussi à imposer des écritures ou les principaux mandats de notre organisation ont été pris en compte. Malheureusement le gouvernement Valls est parti en laissant le Groupe de Travail (GT15) en chantier : les décrets annoncés n'ont toujours pas été publiés. Le SNES-FSU continue ses interventions. Le groupe FCA en plus des collectifs nationaux et du stage national pour analyser la situation des GRETA propose depuis l'an dernier un stage dédié aux représentants des personnels dans les GRETA et aux militants qui siègent dans les instances académiques avec la co-animation du SNASUB pour les personnels administratifs.

La MLDS

Les personnels de la MLDS sont les premiers acteurs de la diminution du nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif.



© DR

» 450 postes à destination des lycées concentrant le plus de difficultés.

Il a aussi suivi les expériences de mixité sociale dans les collèges de l'éducation prioritaire, en particulier dans les académies de Toulouse, Rennes et Montpellier.

Depuis mai 2017 : du changement...

La priorité au primaire issue de la Refondation a continué de se traduire par une hausse des moyens accordés au premier degré alors même que la démographie est en baisse. La réforme des rythmes a été assouplie par le ministre Blanquer, renforçant les inégalités territoriales, qui a aussi mis l'accent sur les CP à 12 plutôt que sur le dispositif des maîtres +.

Le ministre a assoupli en juin 2017 la réforme du collège en supprimant l'obligation des deux EPI par niveau et les thématiques obligatoires, et en redonnant la possibilité d'enseignements facultatifs. Le SNES-FSU a pris acte de ces mesures, conséquence du

combat des personnels mais a dénoncé le maintien voire l'accroissement du cœur de la réforme, l'autonomie des établissements. Il a demandé la mise en place de cartes et de financements académiques, de façon à éviter la concurrence entre les établissements. Un brevet légèrement simplifié se mettra en place en juin 2018, mais les choix opérés ne remettent pas en cause la problématique évaluation des domaines du socle, et renforce la hiérarchie entre les disciplines, par le jeu des coefficients et de la présence ou pas à l'examen écrit. De fait, si des demandes du SNES-FSU ont été satisfaites (options, simplification), elles s'accompagnent de dégradations d'une autre nature (autonomie, hiérarchie disciplinaire).

... dans la continuité

Au final, les mesures prises sur le collège ne permettent pas une amélioration significative des conditions de travail et d'enseignement et ne sont pas de

nature à rompre réellement avec les logiques qui ont guidé les réformes du précédent quinquennat.

« Oublié » dans un premier temps, le SNES-FSU s'est invité à la concertation sur l'entrée dans l'enseignement supérieur en septembre-octobre 2017. Avec la FSU, il y a défendu la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil, et donc le financement, du premier cycle universitaire. Il a ensuite demandé l'abandon du projet de loi instaurant pour les bacheliers une sélection à l'entrée de l'Université. Dans le même temps, il a fait valoir ses positions auprès de la commission « Mathiot », chargée par le ministre de produire un rapport sur une simplification du baccalauréat : la nécessité de conserver des épreuves nationales, terminales et anonymes pour le baccalauréat de façon à préserver la valeur nationale du diplôme ; les parcours d'initiés que générerait une organisation modulaire du lycée. ●



Mathieu Leiritz



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Collège

En 2015-2016, le ministère a imposé sa réforme du collège. Le SNES-FSU a appelé les collègues au boycott des formations ou à y participer en s'exprimant contre la réforme ou en gardant le silence. Cette opération dite « grain de sable » s'est accompagnée de la possibilité de faire remonter des témoignages sur le site national. Le SNES-FSU a fourni des kits précisant les obligations réglementaires des enseignants et a aussi appelé à refuser toute anticipation de mise en place de la réforme (EPI, AP).

Le 8 septembre 2016, le SNES-FSU et l'intersyndicale (FO, CGT, Sud et SNEP-FSU) ont appelé les collègues à la grève pour protester contre la mise en œuvre de la réforme. Pour en suivre les effets, le SNES-FSU a organisé un observatoire du collège, nourri d'enquêtes et autres retours de collègues. Le 19 mai 2016, anniversaire de la signature du décret, a été lancé un appel à la résistance pédagogique pour s'opposer à toutes les dérives qui désaisissent les enseignants de leur métier.

Les modifications de l'évaluation des élèves accompagnant la réforme alourdissent le travail des enseignants sans apporter de lisibilité aux familles. Le SNES-FSU a mené une enquête et s'est appuyé sur ses résultats pour demander au ministère une révision des textes. Dès le premier trimestre 2016-2017, le SNES-FSU a appelé les collègues à ne pas remplir les nouvelles rubriques inutiles et à faire valoir leur liberté pédagogique notamment en matière d'évaluation des élèves.

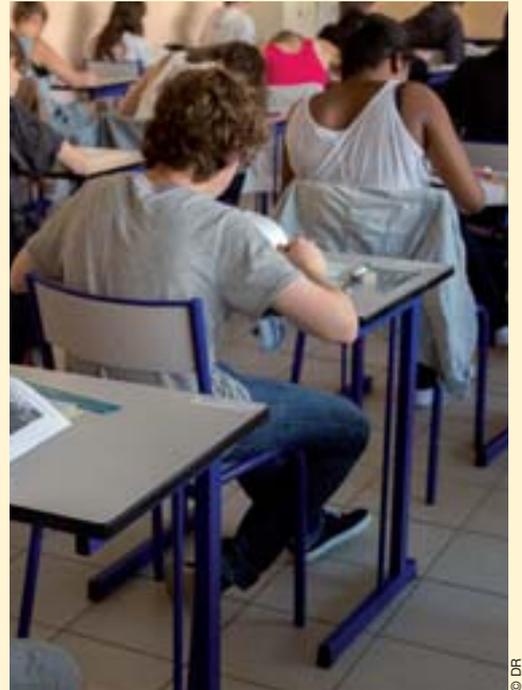
C'est à l'opposition résolue du SNES-FSU et des enseignants que l'on doit un arrêté modificatif de la réforme du collège dès juin 2017, toujours très insuffisant et qui a renforcé l'autonomie de l'établissement.

En décembre 2016 a eu lieu un séminaire national consacré au collège, suivi d'un stage national en novembre 2017. Divers stages académiques ont été animés par le secteur tout au long de la période.

Diverses publications et tracts ont été produits.

Suite à une enquête de l'Observatoire de la réforme, le SNES a organisé avec les syndicats de la FSU des États généraux fédéraux des SEGPA le 11 janvier 2018, qui se sont achevés sur un appel politique et donneront lieu à une publication synthétique.

Le SNES-FSU a démonté la campagne de communication sur le dispositif *Devoirs faits*, et dénoncé le caractère non réglementaire du *vade-mecum*. Il a produit un tract à cet effet.



© DR

Le SNES-FSU avec le SNUEP-FSU sont des acteurs incontournables de cette évolution. Ils ont contribué à rendre pérenne cette mission de lutte contre le décrochage scolaire, à la professionnaliser en imposant un référentiel d'activités et de compétences, à reconnaître cette professionnalisation par une certification spécifique et à peser pour la titularisation des personnels contractuels. Mais il reste encore à faire, tant pour limiter encore le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification que pour renforcer les statuts, et améliorer les conditions d'exercice et les carrières de ces personnels.

Communication

Dans un souci de continuer à investir toutes les formes de militantisme et de diffuser ses idées et ses combats, particulièrement dans le contexte des élections professionnelles, le SNES-FSU poursuit son investissement des réseaux sociaux par la production de contenus *ad hoc*. La publication de vidéos est devenue plus systématique, avec des formats courts et standardisés afin de marquer les temps forts de son action et de les populariser en utilisant un vocabulaire moins technique et plus accessible. Le but premier restant la syndicalisation et la mise en avant du travail militant, encore trop souvent invisible aux yeux de nombreux personnels. Il a également produit plusieurs contenus « live » (en direct) sur certains événements qui s'y prêtaient, comme le colloque ou le congrès. Dans l'objectif de s'adresser à un public ciblé et en vue des élections professionnelles, le secteur expérimente les publicités ciblées envers la profession sur les réseaux, notamment Facebook. »



© DR

Fonction publique



© DR

» Le gros chantier de ces deux dernières années a été l'harmonisation des sites académiques par le déploiement progressif d'une maquette mise à disposition des S3, qui continuera dans les prochaines années. Le secteur a contribué à la mise en valeur des contenus du site national.

La nouvelle version du *Mémento du S1* y a été entièrement transférée afin de la rendre plus accessible. Afin de rendre leur présence en salle des profs plus lisible et marquante, une attention particulière a été portée sur les affiches. Cet effort devra se poursuivre en vue des élections professionnelles.

Le développement de l'application reste pour le moment en suspens et devra s'achever courant 2018. Conscient de nos lacunes dans certains domaines de la communication, le secteur a continué de lier des partenariats avec des prestataires, qui continueront de conseiller et de réaliser des supports pour le SNES-FSU.

Le SNES-FSU a poursuivi sa réduction du nombre de publications papier envoyées aux adhérents. Pour maintenir un bon niveau d'information de ces adhérents, il a mis en place une lettre électronique mensuelle. Elle permet, en lien avec les publications sur le site internet, d'informer les adhérents entre deux publications de *L'US*.

Le SNES-FSU a poursuivi le développement de format d'expression plus direct et plus informatif à destination d'un large public de collègues tout en maintenant des publications apportant des analyses de fond. Dans un souci d'améliorer la lisibilité de ses publications, la section nationale a construit et publié à compter du 22 septembre 2017 une nouvelle maquette pour *L'US* au format tabloïd.

CPGE

Le groupe CPGE a travaillé dans cinq directions : les interventions institutionnelles au sein du CSE visant à défendre la place des CPGE dans le système éducatif et à améliorer les programmes de classes préparatoires ; le travail relatif aux carrières mené en CAPN qui implique l'accompagnement des collègues ; l'information des collègues qui nous saisissent

La fin du quinquennat Hollande est restée marquée par une politique difficilement lisible en matière de Fonction publique : redéploiements et donc suppressions d'emplois dans certains services, dispositif de titularisation des contractuels inadapté pour résorber la précarité ou encore les attermoissements sur la revalorisation salariale ont durablement mis les personnels dans le doute sur la réalité de la reconnaissance par la nation de leur engagement dans l'accomplissement de leurs missions. Un des symptômes de cette crise de sens a été noté avec inquiétude dans la progression des intentions de vote puis des votes des fonctionnaires en faveur de l'extrême droite et, même si les métiers de l'enseignement sont restés particulièrement à l'écart de ce phénomène, le SNES et la FSU ont alerté sur



cette situation et informé sur le double discours que tient le FN sur les fonctionnaires.

PPCR

D'un autre côté, la mise en œuvre de l'accord

« PPCR » associé à un dégel du point d'indice en 2016, mesures sur lesquelles le SNES et la FSU ont beaucoup pesé, a constitué le début de la revalorisation salariale exigée sans toutefois rattraper les pertes subies durant le quinquennat.

Pendant la campagne électorale, le SNES-FSU a contribué à l'interpellation par la FSU des candidats à l'élection présidentielle. Force est de constater que le débat public n'a pas suffisamment porté sur les missions au service de l'intérêt général lors de ce moment électoral. Le programme du candidat élu Président ainsi que celui de LREM qui a remporté les élections législatives est marqué par une vision pure-



© DR



Hervé Moreau



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

ment comptable que traduit l'intitulé du ministère occupé par Gérard Darmanin où la Fonction publique est accolée aux « comptes publics », les fonctionnaires étant ainsi d'emblée assimilés à une charge.

Post-électoral

Sitôt après les élections, le gouvernement a d'ailleurs confirmé son intention de supprimer 120 000 postes et annoncé une série de reculs pour les agents publics : retour du gel de la valeur du point d'indice, retour du jour de carence, compensation partielle de l'augmentation de la CSG, report de PPCR. Avec la FSU, le SNES a mené une large campagne contre toutes ces mesures, en particulier par l'appel à la grève le 10 octobre 2017 pour lequel la FSU a été une force d'entraînement de toutes les organisations syndicales de fonctionnaires. Le gel du point, combiné au re-



© BF

tour de l'inflation et de la poursuite de l'augmentation des retenues pour pension aggrave le manque d'attractivité des métiers de la Fonction publique et contribuera donc à alimenter encore la crise de recrutement des enseignants qui s'est durablement installée.

Le report de l'entrée en application des mesures PPCR constitue une trahison de la parole de l'État. Elle touche l'ensemble des fonction-

naires et, en 2018, plus particulièrement les catégories C et les travailleurs sociaux qui font pourtant partie des plus bas salaires et des métiers les moins bien reconnus, ce qui rend cette mesure d'autant plus inacceptable. Le SNES-FSU a informé la profession de ce report en dénonçant les revalorisations qui ne seront pas faites dans le calendrier initial mais a aussi acté le fait que la nouvelle organisation des carrières, plus favorable, était déjà entrée en application pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation : l'essentiel de PPCR a déjà été mis en œuvre au bénéfice des collègues.

Égalité

Durant toute la période, la FSU a poursuivi ses actions en faveur de l'égalité professionnelle, par une analyse fine des phénomènes d'inégalités femmes hommes et par des propositions concrètes pour les en-



© Thierry Nectoux

par mail, ainsi que l'animation d'une liste de diffusion ; la défense de professeurs de CPGE confrontés à l'arbitraire de chefs d'établissement ou de certains rectorats ; la défense du corps des professeurs de chaires supérieures qui, sans la pression syndicale du SNES-FSU, aurait été écarté du dispositif PPCR. Le travail syndical relatif à cette revalorisation n'est pas achevé. Pendant ces deux années, le SNES-FSU a consolidé ses liens avec les associations de spécialistes très implantées en classes préparatoires.

Hors de France

À l'étranger et dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM), le SNES-FSU hors de France, doté de ses moyens spécifiques de communication (site HDF, Twitter), a poursuivi l'action syndicale pour la défense de tous les personnels et des missions de service public d'éducation.

À l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de nombreuses avancées sur nos mandats ont été confirmées, par la finalisation de textes de cadrage. Ils répondent à l'adaptation, pour l'étranger, de nombreux droits pour les personnels, comme l'illustre le texte sur les instances d'établissement, notamment sur les questions de CHSCT. Le SNES-FSU a par ailleurs œuvré activement pour la transposition, pour nos collègues, de textes sur les ORS ou le PPCR. Pour les contractuels de droit local, nous avons obtenu, avec les syndicats de la FSU, un cadrage sécurisé. Le combat pour l'obtention des détachements des personnels continue, la situation s'étant tendue en raison des besoins en académies, liés à la crise de recrutement. Au près du ministère, le SNES-FSU poursuit ses interventions répétées sur le suivi individuel comme les questions collectives. Dans un cadre budgétaire où la dotation de l'État est sans cesse diminuée, le SNES-FSU, fort d'un maillage syndical très dense et de la vitalité de ses sections, conduit une lutte sans relâche contre les dérives mercantiles du réseau. Au niveau du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le SNES-FSU poursuit son rôle de pilotage, pour la FSU. À la Mission laïque française, le SNES-FSU mène l'action pour la défense des droits des personnels sans cesse mis à mal, notamment le droit syndical, et le respect de leur statut.

Dans les écoles européennes, le SNES-FSU a multiplié les interventions sur les conditions d'exercice des personnels.

Dans les COM, le SNES-FSU lutte contre les dérives arbitraires des vice-recteurs (VR). En Polynésie française (PF) et en Nouvelle-Calédonie (NC), l'action est menée pour la transparence et le respect des cadrages, notamment lors des opérations de recrutement. Sur les régimes indemnitaires, le SNES-FSU a permis de rétablir de nombreux droits, individuels ou collectifs.

À Mayotte, le SNES-FSU porte activement son mandat pour l'attractivité, dans un contexte local difficile »



Thierry Reygades

où la situation sociale est fortement dégradée, et les besoins en éducation criants, dans un département où la moitié de la population a moins de 17 ans, et où les effectifs du second degré ont presque doublé en dix ans. Le SNES-FSU continue ses interventions, tant à l'Outre-mer qu'au MEN, pour que le gouvernement tienne les engagements arrachés lors de luttes syndicales. Les revendications portent sur la mission de service public d'Éducation, la reconnaissance des conditions d'exercice des personnels et d'accueil des usagers, mais également sur l'augmentation du taux d'indexation de 1,40 à 1,53, un régime indemnitaire plus favorable et des mesures d'accélération de carrière.

La présence fortement majoritaire du SNES-FSU hors de France et dans les COM a permis des avancées concrètes pour les personnels et illustre la nécessité de notre syndicalisme de lutte, dans un contexte où les atteintes portées aux personnels et à leurs missions nécessitent une vigilance et une capacité de mobilisation sans relâche.

Retraités

Les réformes successives des retraites, les mesures fiscales spécifiques, le gel des pensions, l'augmentation des dépenses courantes, des dépenses de santé et le coût croissant des mutuelles ont fait baisser le pouvoir d'achat des retraités de 20 % en 12 ans.

L'augmentation de 25 % de la CSG (1,7 point) en 2018 pour 60 % des retraités renforce la fiscalisation de la Sécu, tournant ainsi le dos au modèle social français et ampute encore leur pouvoir d'achat.

Les instances de la loi d'adaptation à la société se mettent en place très difficilement dans les départements et trop souvent de façon peu démocratique. Le SNES avec la FSU s'implique fortement dans le groupe des 9 (UCR-CGT, FO, Unar-CFTC, Unir CFE-CGC, Unirs Solidaires, FGR-FP, FSU, LSR, Ensemble et Solidaires UNRPA) qui poursuit unitairement ses actions, depuis 2014. L'activité intersyndicale, locale et nationale, a progressé et s'est enrichie grâce aux nombreuses mobilisations, initiatives et réflexions communes. Ainsi le groupe des 9 a organisé, en janvier 2017, un colloque au CESE rassemblant chercheurs et syndicalistes. Il a participé au colloque au Sénat initié par le groupe communiste sur l'aide à domicile. Le succès de la mobilisation unitaire du 28 septembre 2017 a témoigné de la colère et de la détermination des retraités. L'intervention des représentants du groupe des 9 au Haut Conseil de l'Âge a permis de mettre en échec un projet de financement de la perte d'autonomie fondé sur les assurances privées.

Le SNES-FSU est pleinement engagé dans la Section Fédérale des Retraités-FSU et dans la FGR-FP. Il participe au succès des Journées d'Automne de la SFRN, rassemblant chercheurs et syndicalistes.



© DR

par le travail des commissaires paritaires dans les CAP.

Le SNES-FSU s'est pleinement inscrit dans les journées revendicatives FSU organisées chaque année pour obtenir un plan de titularisation et de meilleures conditions d'emploi pour les non-titulaires de la Fonction publique avec quelques succès, puisque des éléments de cadrage et de rappel des employeurs publics à leurs obligations ont été obtenus à

l'issue de ces journées, mais sans que le principe du recours massif à du personnel précaire soit remis en cause.

Coupes budgétaires

À travers « CAP 22 », le gouvernement a donné le ton du prochain quinquennat : la discussion sur les missions, outre qu'elle s'inscrit souvent dans une perspective néomanagériale dont nous contestons les fondements, doit permettre de réduire la dé-

pense publique. La FSU a décidé d'investir les forums de l'action publique pour en faire une occasion d'expression des agents pour contrer ces offensives. Le SNES et la FSU ont lancé une campagne d'information sur l'organisation du régime des retraites et les raisons qui fondent sa défense car, là encore, les intentions du gouvernement ne vont pas dans le sens des orientations que souhaite la FSU. ●



© DR



Aurélia Sarrasin



RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

Action juridique

Suite au dernier congrès FSU, le secteur a conseillé des syndicats de la fédération et suit des recours dans ce cadre. Ces deux dernières années il a encore renforcé les échanges avec l'action juridique du SNEP-FSU et du SNETAP-FSU présents lors de son stage annuel. Ce stage essaye de coller aux évolutions du temps, renforce la formation de nos correspondants et étudie ensemble des dossiers. Il bénéficie depuis quelques années de la présence et de l'intervention du responsable juridique de la CGT Éduc'action. Notre action juridique et syndicale s'inscrit dans la défense de nos métiers et des personnels.

Le secteur apporte son éclairage aux S3 l'ayant demandé dans le cadre de discussions autour notamment des chartes et des circulaires rectorales ainsi que dans les procédures disciplinaires des personnels. Il a pu également être le défenseur de collègues à la demande de S3. Il a aussi participé à plus d'une quarantaine de stages ou de réunions dans différents S3, S2 et FSU départementales.



© DR

Le secteur analyse et donne un avis sur les nouveaux textes et si nécessaire les défère au nom du SNES-FSU devant Conseil d'État. C'est notamment ce qui fut fait pour la réforme du collège, pour une circulaire interdisant la dissection des souris, et pour une note de service accordant une priorité absolue pour des agents ayant effectué quatre ans à Mayotte. Ces recours ont été couronnés de succès juridiques. Le secteur apporte également conseils et soutiens aux syndiqués allant jusqu'à une aide dans des recours devant le juge administratif. Les contentieux portent sur les droits des non-titulaires, les affectations, les retards de paiement, etc.

Il rappelle sans cesse que les décisions de justice peuvent être contraires à nos intérêts et que tout contentieux doit être mûrement pesé. Enfin le secteur de l'action juridique vient utilement renforcer l'action de tous les militants du SNES-FSU. Il ne peut, de toute évidence, se substituer au rapport de force syndical qui permet les succès qui bénéficient immédiatement à tous.

Il a le souci de maintenir le lien actifs-retraités (présence dans les instances du SNES-FSU, coanimation de stages, L'US) et participe aux actions menées par le SNES et la FSU dans un cadre intergénérationnel. La syndicalisation est au cœur de l'activité du secteur retraités au plan national et local. En témoignent notamment le mémo, les permanences, les stages et initiatives diverses car la période exige plus d'adhérents, de militants pour la construction de convergences intersyndicales.

Action internationale

Au cours de ce mandat, le SNES-FSU avec ses partenaires syndicaux du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE) a agi pour que l'éducation et la formation soient considérées comme un levier majeur pour réduire les inégalités et promouvoir la mobilité sociale en Europe. Face aux recommandations des institutions européennes qui ont un impact de plus en plus marqué sur les politiques éducatives nationales, le SNES-FSU a continué à défendre le renforcement du syndicalisme enseignant européen au sein de l'Internationale de l'Éducation (IE) tout comme à l'intérieur de la CES (Confédération européenne des syndicats). Par ailleurs, le SNES-FSU a été particulièrement vigilant quant à la mise en œuvre d'une motion adoptée au Congrès de l'IE en juillet 2015 visant à améliorer le fonctionnement interne de l'Internationale de l'Éducation et à lancer une réflexion approfondie sur le montant des cotisations en vue du congrès 2019.

Le SNES avec la FSU a continué à prendre une part active dans le réseau Alter Sommet, notamment lors de la Conférence des droits sociaux en Europe organisée en novembre 2016 à Bruxelles. À cela s'ajoute la participation au Forum Social Mondial de Montréal d'août 2016.

La solidarité avec les camarades syndicalistes s'est manifestée à travers la participation à des initiatives de soutien international, en particulier en Turquie avant et après le coup d'État avorté de juillet 2016, comme à Djibouti avec le soutien aux syndicalistes suspendus pour des raisons politiques.

En matière de coopération, le SNES-FSU a poursuivi ses actions visant au renforcement des capacités des syndicats à développer un syndicalisme de lutte en phase avec les préoccupations et revendications des personnels. Des programmes ont ainsi été mis en œuvre en Afrique francophone (Mali, Mauritanie, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo et Tchad) ainsi qu'en Palestine et en Pologne. Il continue d'apporter son soutien à l'Observatoire latino-américain des politiques éducatives.

En ce qui concerne le Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la formation, le SNES-FSU en assure la présidence, il contribue à y développer des actions en phase avec les préoccupations nationales »



Patrick Soldat

» de chaque pays représenté en son sein. Le CSFEF a noué des liens avec d'autres associations et ONG autour d'un Appel francophone contre la marchandisation et la privatisation de l'éducation lancé en 2016 et signé par 300 organisations, originaires de 38 pays de l'espace francophone.

Mutations, affectations, remplacement

Dans la continuité de son action, le SNES-FSU a porté ses mandats de changement et d'amélioration de la situation des personnels dans le champ des mutations et affectations. Il s'est heurté à une volonté politique affirmée de persister dans la ligne des gouvernements précédents. Ainsi en est-il allé de la diffusion du projet de mouvement et de l'excessive valorisation des priorités dites « légales ». Sur ce dernier point, nos interventions, menées avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, semblent porter leurs fruits, le ministère ayant décidé de lancer une réflexion sur un rééquilibrage du barème.

Le SNES-FSU a aussi porté ses mandats dans les différentes discussions et concertations sur la modification de la loi 84-16, puis sur le projet de décret qui modifiera les statuts particuliers des personnels en vue de donner une existence légale au barème des mutations.

La pérennité et la continuité de la défense individuelle et collective des collègues ont été assurées à chaque étape du mouvement.

Soucieux de maintenir la nécessaire cohésion que la situation appelle, le SNES a développé le travail mené avec les syndicats de la FSU concernés (SNEP et le SNUEP) à travers, notamment, les publications mais aussi lors des concertations sur la note de service mouvement et durant les commissions paritaires. C'est dans le même souci que le séminaire S3/S4 est organisé chaque année.

Le SNES-FSU assure le conseil puis le suivi des demandeurs d'ATP dont le nombre croît chaque année. Le SNES-FSU continue, à travers des stages et la diffusion de documents internes, un important travail de formation tant à l'endroit des élus nationaux qu'académiques.

Sur le remplacement, le SNES-FSU continue la bataille pour défendre le principe des suppléances assurées par des personnels titulaires affectés sur zone de remplacement, combattre la dégradation des conditions d'exercice des TZR et obtenir une juste prise en compte des difficultés des missions de remplacement. À la demande des S3, les militants du secteur emploi du S4 ont animé des stages académiques afin, non seulement d'informer les TZR sur leurs droits et leurs devoirs, mais également d'avoir une vision des politiques académiques en matière de remplacement. Le Groupe National TZR se réunit régulièrement afin de fournir un travail commun S3-S4.



© DR

Politique scolaire

Depuis deux ans les politiques restent dominées par l'austérité, faisant de la réduction des dépenses publiques un objectif essentiel. L'éducation n'a été que très partiellement préservée jusqu'à 2017, avec la poursuite de créations d'emplois (insuffisantes au regard des besoins) dont par ailleurs la crise de recrutement efface en partie le bénéfice. Le nouveau gouvernement renonce simplement à chercher des solutions à cette crise et raye d'un trait de plume les emplois du second degré non couverts par des recrutements.

Le SNES-FSU n'a cessé de faire campagne sur les moyens nécessaires au redressement de la situation des établissements et notamment la prise en compte de la montée des effectifs dans le second degré.

La mise en concurrence des établissements s'est encore accentuée avec la réforme du collège. Les pressions managériales se sont poursuivies et la campagne électorale a montré les volontés de tous bords, en particulier de ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir, de développer, au nom de l'autonomie, les transferts de compétences vers les collectivités territoriales (formation professionnelle notamment) ou vers les chefs d'établissement (affectation des enseignants).

Les publications, les nombreux stages ou réunions organisés par le SNES-FSU ont permis d'informer, débattre et construire actions et interventions dans les établissements ou les CA. Le SNES-FSU a également porté réfutations et propositions sur toutes ces questions dans le débat électoral.

Il a aussi inscrit son action dans le cadre plus large de la défense des services publics.

Avec la FSU, il est intervenu auprès des ministères ; il a organisé des stages en direction des militants qui interviennent dans les instances de concertation académiques ou régionales pour défendre le développement des services publics et les personnels. C'est aussi avec le souci d'agir avec les usagers que le SNES est partie prenante au sein de la FSU de la convergence nationale des services publics et a participé à la rédaction du Manifeste des services publics du xx^e siècle. Ce travail d'analyse et d'interventions communes se poursuit notamment après le lancement par le gouvernement de « CAP 2022 », version macronienne de la RGPP sarkozyste.